



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E121135

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2023

ÉDITÉ LE 01/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/06/2007

Forme juridique : SAS

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMORANTIN

Siret : 301 340 584 05151

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62155128

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD FR00016501LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2022

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

Sigle : CGST SAVE
RUE DE PLAISANCE
ZONE INDUSTRIELLE DE PLAISANCE
41200 ROMORANTIN LANTHENAY

Téléphone : 02 54 76 20 38

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : veronique.silly@engie.com

Responsabilité légale :
BIGAUD YANNICK PRÉSIDENT

Effectif moyen : 29 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/06/2021
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/10/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.